Département du Calvados
Arrondissement de Bayeux
Canton de Courseulles-sur-Mer

Commune d'ASNELLES

❖

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 30 MAI 2020

Convocation : 26 mai 2020
Affichage : 26 mai 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15 – présents : 12 – votants : 15

L'an deux mil vingt, le trente mai à 9h15, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, en raison des mesures sanitaires imposées par l'épidémie de COVID-19 , sous la présidence de Monsieur Alain Scribe, maire.

L'an deux mil vingt, à 9H15, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune.

Étaient présents : Mmes et Ms, BIMIER Floriane, BOUTEILLER Véronique, CORNET Jean-Claude, FÉLICIJAN Vladimir, GRIMOIN Michel, LAMANDÉ Evelyne, LAQUAY Michel, MONNIER Maryse, NOSTRADAMUS Michel, POUCHAIN Gérard, SOHIER Clairette

Absents : Mme HOTTIN Marion (a donné pouvoir à Mme LAMANDÉ Evelyne),Mme LELIÉVRE Aude (a donné pouvoir à M. SCRIBE Alain), M. AUBERT Christian (a donné pouvoir à M.FÉLICIJAN Vladimir)

Secrétaire de séance : Mme LAMANDÉ Evelyne

N° 2020-06: Désignation des délégués intercommunaux

Monsieur le Maire donne lecture d'un document d'information pour une candidature auprès du SDEC Energie.
Le conseil accepte à l'unanimité la désignation des membres figurant dans le tableau ci-joint.

Monsieur le Maire donne lecture d'un document d'information pour une candidature au SMAEP du Vieux Colombier en vertu de l'article L5212 du CGCT.
Le conseil accepte à l'unanimité la désignation des membres figurant dans le tableau ci-joint.

N° 2020-07: Désignation des membres de la commission appel d'offres

Le conseil accepte à l'unanimité la désignation des membres figurant dans le tableau ci-joint, en conformité avec l'article 22 du code des marchés publics.

N° 2020-08 : Nomination aux commissions communales

Comme suite au renouvellement du conseil municipal, Monsieur le Maire propose la mise en place de 7 commissions communales.

Le conseil accepte, à l'unanimité, la désignation des membres telle qu'elle se présente dans le tableau ci-joint.

N° 2020-9 : Délégations accordées au maire

Le Conseil Municipal, sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à la majorité des voix (14 voix pour, Mr Scribe n'ayant pas voté), en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Donne délégation au Maire des articles cités dans l'article L.2122-22 du C.G.C.T., alinéas 3, 4, 6, 7, 8, 9, 11, 15, 16, 19, 21.

Le Maire, en application de l'article L.2122-23, rendra compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal (c'est-à-dire au moins une fois par trimestre) des actes qu'il a accomplis dans le cadre d'une délégation.

N° 2020-10 : Délégations accordées aux adjoints et conseillère déléguée

Délégations données aux adjoints et à la conseillère déléguée par arrêté du maire :

Vladimir FÉLICIJAN : Services Techniques - Voirie – Travaux – Assainissement – Sécurité sur l'ensemble de la commune.

Evelyne LAMANDÉ : Urbanisme – Environnement.

Gérard POUCHAIN : Fêtes – Cérémonies – Culture – Communication.

Maryse MONNIER : Affaires sociales – Associations.

Clairette SOHIER : Gestion du patrimoine locatif.

N° 2020-11: Indemnités des élus

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles
L 2123-20 à L 2123-24-1, le conseil municipal est invité à fixer le niveau des indemnités des quatre adjoints élus le 23 mai 2020, de la conseillère municipale ayant reçu délégation du Maire par arrêté municipal, et celles du maire.
Ces indemnités seront versées à compter du 01 juin 2020.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte le versement d'indemnités de fonctions et :

- Fixe les indemnités de la manière suivante :

- Le Maire : 40,3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Le 1er Adjoint :10,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Les 2ème, 3ème, 4ème Adjoints et la conseillère délégataire : 7,5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

- Donne pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2020-12 : Octroi d'une prime dans le cadre du décret n°2020-570 du 14 mai 2020

Monsieur le Maire propose l'octroi d'une prime de mille euros à Mme Virginie ALIBAUD, agent administratif, en reconnaissance de son engagement et de la qualité du travail effectué dans le contexte sanitaire provoqué par la COVID-19, et de la surcharge de fonctions due à l'absence de la secrétaire de mairie en congé de maladie depuis novembre 2019.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte le versement d'une prime de mille euros à Mme Virginie ALIBAUD.

N°2020-13 : Renouvellement de poste de régisseur des droits de place

Monsieur le Maire propose de renouveler le poste de régisseur des droits de place (pour le marché hebdomadaire, le manège, les marchands ambulants, etc) par contrat saisonnier du 15 juin au 15 septembre de deux heures par semaine. Le garde champêtre qui exerçait cette tâche doit partir en retraite prochainement.

Le conseil accepte, à l'unanimité le renouvellement de poste de régisseur des droits de place.

N°2020-14 : Recrutement du personnel au camping municipal Quintefeuille

Monsieur le Maire propose de créer deux postes saisonniers au camping municipal :

1) Fonctions d'agent d'entretien, et d'agent d'accueil suppléant

- CDD du 15 juin au 15 décembre 2020
- Temps de travail de 22 heures sur 6 jours par semaine, annualisé selon les besoins du service
- Rémunération basée sur l'indice brut 350 de la fonction publique territoriale

2) Fonctions d'agent d'entretien - ménage des sanitaires et des chalets

- CDD du 15 juin au 15 septembre 2020
- Temps de travail de 12 heures hebdomadaire, annualisé selon les besoins du service
- Rémunération basée sur l'indice brut 350 de la fonction publique territoriale

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, décide :
- la création des 2 postes en CDD tels que définis ci-dessus,
- la rémunération sera basée sur l'indice brut 350 de la fonction publique territoriale,
- de charger Monsieur le Maire de nommer à ces emplois.

N°2020-15 : **Modification de l'attribution des fonctions de régisseur des recettes du gite et de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire propose d'attribuer la fonction de régisseur principal à Mme Virginie ALIBAUD et de régisseur suppléant à Mme Pascale BONNEMAINS (cette dernière étant en congé de maladie).En effet, Madame ALIBAUD assure l'ensemble des taches liées à cette régie.

Le conseil accepte, à l'unanimité, cette proposition.

N°2020-16 : Demande d'emplacement pour un manège

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de Mme TIVIER pour l'installation de son manège lors de la saison estivale.

Le conseil accepte :

- d'autoriser l'installation du manège de Mme TIVIER sur la place Maurice Mosnier du 15 juin au 15 septembre 2020, à l'unanimité, sous réserve du respect de la réglementation en vigueur et notamment du protocole mis en place par la fédération dans le contexte sanitaire de la Covid-19.

- de fixer la redevance à 25 € par jour, exception faite éventuellement des jours d'intempéries,
- de fixer le forfait d'hébergement au camping à 300 euros pour juillet et août 2020

N°2020-17 : Demande d'emplacement pour un marchand de pizza

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de M. Girault Joël pour de la vente de pizza. Monsieur le Maire précise que Monsieur Girault pratique ce commerce depuis plusieurs années sur la commune et à la satisfaction des clients.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de :
- octroyer un emplacement à proximité du camping, à Monsieur Girault Joël pour de la vente de pizza,

- fixer la redevance à 3 €/ml, par jour de présence,
- autoriser Monsieur le Maire à prendre un arrêté fixant les conditions d'occupation du domaine public par Monsieur Girault Joël.

N°2020-18 : <u>Demande de remboursement de camping</u>

Monsieur le Maire présente la demande de remboursement de Monsieur Anatole Bernard demeurant 25 rue du parc à Tourouvre au Perche (61190) d'une somme de 70,84€ versée à tort, paiement effectué deux fois pour le même emplacement sur le camping Quintefeuille.

Il est décidé à l'unanimité de lui rembourser cette somme de 70,84€.

N°2020-19 : <u>Prise en compte d'une facture de l'entreprise Martragny</u>

Monsieur le Maire présente la facture de l'entreprise Martragny, d'un montant de 35 640 euros, budgétée en 2019 pour les travaux de la rue du Major Martin qui ont été effectués en fin d'année 2019.

Il est décidé à l'unanimité de procéder au paiement de cette facture.

N°2020-20 : <u>prise en compte de reliquats de factures de l'entreprise VRD services</u>

Monsieur le Maire présente les reliquats de factures de l'entreprise VRD Services, d'un montant de :
-60,00 € sur le décompte général définitif relatif au marché de la sente piétonne
-15,00 € sur le décompte général définitif des travaux de la rue Xavier d'Anselme
-486 € sur la facture 19.107 des travaux de la rue du Major Martin.

Il est décidé à l'unanimité de procéder au paiement de ces 3 factures.

N°2020-21 : <u>Acceptation des dons</u>

- Dons de Mme et M. PRITCHARD, 300 euros, notamment pour fleurir les tombes de M. Kenneth PRITCHARD, M. Charles HARGROVE et de M. Maurice SCHUMANN.
- Don de Mme ROUQUES, 50 euros, en remerciement du prêt d'une salle.
- Don de M. ROUDIL, 50 euros, en remerciement d'une invitation.

Le conseil accepte, à l'unanimité, ces dons.

Informations du maire

- La Commémorations du 6 juin 1944 se fera dans le contexte sanitaire de la Covid-19
- Le Recensement de la population aura lieu en 2021, d'où la nécessité de nommer un coordinateur et de rechercher deux enquêteurs.
- La DDTM nous informe que le centre expérimental « *Synergie Mer et Littoral*» dans le cadre de recherches appliquées liées aux cultures marines et aux végétaux marins, sera amené à circuler avec des Quads sur le domaine public maritime du littoral du Calvados entre le 1er juin 2020 et le 31 mai 2023.
- La surveillance de la baignade par les sauveteurs de la SNSM aura lieu à Asnelles, du 7 juillet au 23 août 2020, de 13H à 18H30, 7/7jours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H15.

Commissions intercommunales

	SMAEP du Vieux Colombier	SDEC Energie
Titulaires	Vladimir Félicijan	Vladimir Félicijan Michel Grimoin
Suppléants	Michel Grimoin	

SOUS-PREFECTURE DE BAYEUX
18 JUIN 2020
REÇU

MAIRIE D'ASNELLES (CALVADOS)

Tableau des commissions municipales d'Asnelles

Conseil municipal du 30 mai 2020

Travaux, voiries, assainissement, service technique, sécurité	Urbanisme, environnement	Fêtes, cérémonies, communication, culture	Jeunesse, sports, loisirs	Affaires sociales Associations	Finances	Appel d'Offres
Félicijan Vladimir	Lamandé Evelyne	Pouchain Gérard	Pouchain Gérard	Monnier Maryse	Pouchain Gérard	Scribe Alain
Laquay Michel	Monnier Maryse	Cornet Jean-claude	Cornet Jean-claude	Sohier Clairette	Laquay Michel	Lelièvre Aude
Lamandé Evelyne	Lelièvre Aude	Laquay Michel	Sohier Clairette	Laquay Michel	Lamandé Evelyne	Lamandé Evelyne
Grimoin Michel	Félicijan Vladimir	Lamandé Evelyne	Hottin Marion	Hottin Marion	Monnier Maryse	Sohier Clairette
Nostradamus Michel		Monnier Maryse	Bimier Floriane	Bouteiller Véronique	Félicijan Vladimir	Laquay Michel
Aubert Christian		Hottin Marion				Monnier Maryse
		Bimier Floriane				

SOUS-PREFECTURE DE BAYEUX
18 JUIN 2020
REÇU

MAIRIE D'ASNELLES